



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

Inspection Environnementale

IED2023

Rapport définitif

Date: 03/08/2023

Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

Données relatives à l'installation

Société	DUPONT TEIJIN FILMS LUXEMBOURG S.A.	Date et durée de l'inspection	26/05/2023 - 7 heures
Lieu	Rue General Patton, L-5326 Contern	Nature de l'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
Type de l'installation	Production de polymères et de fibres synthétiques.	Étendue de l'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi	4.1.h	Participation d'organisme(s) agréé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)			
1/02/0174 du 03/12/2003 tel que modifié par la suite	1/06/0066 du 15/05/2006 tel que modifié par la suite	3B/20/0012 du 03/04/2020	1/21/0024 du 06/05/2022

Résultat de l'inspection environnementale		
0	pas de non-conformités ou non-conformités levées	
1	non-conformités mineures ⁽¹⁾	NC1
0	non-conformités significatives ⁽²⁾	
0	non-conformités importantes ⁽³⁾ (recontrôle dans les 6 mois)	

Légende :

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement)
et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC1	2017	La NC1 de la dernière inspection n'est pas levée. Le site n'est pas couvert par une autorisation délivrée dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.	Un dossier de demande y relatif a été introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau en date du 14/01/2019. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.	Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau	/

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	3 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input type="checkbox"/> Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2026